



# Appel à soutien urgent pour le Comede

Madame, Monsieur, chers partenaires, chers amis,

Au lieu du dossier de Maux d'exil initialement prévu, **c'est un appel à soutien urgent que le Comede vous adresse en ce mois de septembre 2012**, suite à de nouvelles baisses de subventions publiques annoncées cet été pour les actions de santé et d'insertion développées par notre association. Ainsi, et malgré les soutiens importants confirmés de la part de plusieurs partenaires au cours du premier semestre, la baisse continue de l'ensemble des subventions publiques perçues par l'association depuis 2009 menace à court et moyen terme les actions du Comede en faveur des exilés. Nous avons besoin de votre soutien urgent pour la fin de l'année 2012. **Nous vous sollicitons également pour un soutien régulier pour l'année à venir** (voir détail pratiques ci-dessous), et vous remercions par avance de votre confiance.

Didier Fassin, président, Arnaud Veïsse, directeur général

## Les ressources de l'association

Après une progression régulière au cours des années 2000, ayant notamment permis le développement des actions d'information, de formation et de recherche du Centre-ressources du Comede, le budget annuel de l'association a diminué depuis 2009 pour se situer aujourd'hui à environ 1,4 million d'euros. Il faut y ajouter un budget supplétif de 1,3 million d'euros correspondant au bénévolat et aux prestations gratuites dont bénéficie le Comede de la part des institutions partenaires. En 2011, les produits restaient constitués à 85% par des subventions nationales, régionales et internationales. Les ressources propres du Comede (15%) étant pour moitié issues du remboursement des consultations médicales pour les patients bénéficiaires de la CMU ou de l'AME, elles diminuent à mesure que les obstacles à l'accès aux droits progressent. En outre, le Comede accueille prioritairement les exilés dépourvus de protection maladie, pour lesquels aucun remboursement n'est possible. La part des dons et soutiens privés représentant actuellement moins de 10% des produits, seule leur progression permettra de compenser la diminution des subventions publiques.

## L'action professionnelle du Comede

Les dépenses de l'association sont constituées à 86% par les salaires (incluant les charges et taxes), soit 45% des dépenses totales incluant le budget supplétif. Le cœur de métier du Comede, c'est l'humain : accueillir, soigner, soutenir, informer, former et développer une expertise singulière par un travail quotidien de recherche et d'observation, telles sont les missions d'une équipe pluridisciplinaire qui, par son implication, façonne chaque jour l'action du Comede. Au 1er septembre 2012, l'équipe professionnelle compte trente salarié(e)s et douze bénévoles.

*Depuis sa création en 1979, le Comede travaille à la promotion de la santé, de l'accès aux soins et de l'insertion des exilés. En 32 ans, l'accueil, le soutien et le soin global de plus de 100 000 personnes de 150 nationalités ont permis au Comede de développer une expertise unique pour la santé et l'accès aux soins des exilés en France. Les activités d'accueil, soins et soutien (Centre de santé et Espace santé droit), et de recherche, information et formation (Centre-ressources et Observatoire du Comede) sont indissociables pour répondre aux objectifs de l'association.*

*Pour en savoir plus sur les services et activités du Comede, voir les rapports annuels de l'association sur le site [www.comede.org](http://www.comede.org)*

## Pour soutenir les actions du Comede :

- Envoyez vos dons par **chèque** à l'ordre de « Association Comede », Hôpital de Bicêtre, 78 rue du Général Leclerc, BP31, 94272 Le Kremlin Bicêtre Cedex. Nous vous adresserons en retour un reçu fiscal pour l'année en cours.
- Ou utilisez le **télépaiement** sur le site [www.comede.org](http://www.comede.org), pour un don **ponctuel ou régulier**.
- Vous pouvez également soutenir le Comede en faisant connaître notre association et en **diffusant cet appel** dans votre réseau de connaissances.

*Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable** (au-delà de 20%, report possible sur les 5 années suivantes).*